

mardi de novembre ; et une autre grand'messe annuelle pour les bienfaiteurs vivants, célébrée le deuxième mardi de mai. Cette association, qui compte actuellement 400 dames, rend d'insignes services à l'œuvre de la Crèche.

Quelques messieurs, désirant, eux aussi, participer à l'œuvre, se réunirent le 18 mars 1900, pour fonder l'association des Patrons de la Crèche de la Miséricorde. A l'exemple des dames, ils se placèrent sous le patronage de la très sainte Vierge, de saint Joseph et de saint Vincent de Paul. Les avantages accordés aux associés et leurs obligations sont les mêmes que ceux des dames patronesses, sauf que la contribution varie à leur gré, d'une à cinq piastres.

La contribution annuelle des associés est payable au 1er octobre de chaque année.

Les dames doivent adresser cette contribution à Mme J. Lamoureux, trésorière des Dames patronesses au Couvent de la Miséricorde, 346, Dorchester ; et les messieurs, à M. P. Lamontagne, trésorier des Patrons, 335, rue Dorchester.

X.

ORDINATION

Dimanche, le 15 novembre, à la cathédrale, par Sa Grandeur Mgr Brunault, évêque de Tubuna, coadjuteur de Mgr l'évêque de Nicolet, ont été ordonnés :

Tonsuré

Pour le diocèse de Natchez — M. J.-E. Chenel ;

Minoré

Pour le diocèse de Natchez — M. J.-E. Chenel ;

Diacres

Pour le diocèse d'Alexandria — M. J.-G. Dulin ;

Pour le diocèse de Grands Rapids — M. E. Faucher ;

Pour le diocèse de Hamilton — M. T.-L. Ferguson ;

Pour le diocèse de Kingston — M. J.-A. Meehan ;

Pour le diocèse de London — M. J.-A. Laurendeau ;

Pour le diocèse de Nesqually — M. D. Daly ;

Pour le diocèse de Nicolet — M. R.-J. Richard ;